Ministère de la Justice

# Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 31 mars 2021

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



## Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les principales mesures post-sentencielles hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les mesures dites de sûreté suite à une condamnation. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées sur les 4 dernières années. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans les tableaux individuels et dans le document de synthèse au format Open office.

## Révisions et qualité des indicateurs

## Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées le 4e mois après la fin du trimestre, c'est-à-dire en T+4M. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les trimestres précédents de l'année N et N-1 sont révisés à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd).

Les données de l'année N-2 sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N.

Les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Ces évolutions, quand elles concernent le passé, sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

### **Avertissements**

### Juillet 2021:

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes à également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

### Janvier 2021:

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

## Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
_	rsuites, mesures présentencielles et ajournements
AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternatives)
TNR	Travail non rémunéré
	post sentencielles hors ajournements
СР	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPROB	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
Mesures dites de sûr	
PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire
<b>Autres abréviations</b>	
CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

## **Sommaire**

Tableau	Intitulé
Données d	e stock sur les personnes en milieu ouvert
Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert
Données d	e stock sur les mesures en milieu ouvert
Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouv
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures
Données d	e flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert
Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournement
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

# Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 31 mars 2021

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/03/18r	30/06/18r	30/09/18r	31/12/18r	31/03/19r	30/06/19r	30/09/19r	31/12/19r	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20sd	31/12/20sd	31/03/21p
Femmes	12 473	12 556	12 398	12 361	12 469	12 615	12 451	12 425	12 114	11 532	11 273	11 203	11 371
Hommes	148 425	148 592	148 023	148 073	149 122	149 906	149 433	150 221	149 893	148 190	147 286	148 065	151 551
Ensemble	160 898	161 148	160 421	160 434	161 591	162 521	161 884	162 646	162 007	159 722	158 559	159 268	162 922

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
18 à 20 ans	11 825	11 626	10 992	10 935
21 à 24 ans	23 146	22 977	22 344	22 006
25 à 29 ans	26 479	25 909	25 683	24 936
30 à 39 ans	44 875	45 914	46 783	47 058
40 à 49 ans	30 523	30 743	31 318	32 551
50 à 59 ans	16 829	16 970	17 181	17 549
60 ans et plus	7 163	7 399	7 674	7 857
Non renseigné	58	53	32	30
Ensemble	160 898	161 591	162 007	162 922

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
	Femmes	35,9	36,2	36,2	36,3
Âge médian	Hommes	33,7	34,0	34,4	34,7
	Ensemble	33,9	34,2	34,5	34,9
	Femmes	37,6	37,8	37,7	37,7
Âge moyen	Hommes	36,0	36,1	36,4	36,6
	Ensemble	36,1	36,3	36,5	36,7

L'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
Française	148 460	148 778	148 688	148 957
UE hors française	1 996	2 093	2 135	2 128
Reste de l'Europe	649	666	<i>7</i> 11	750
Afrique	6 801	6 907	7 229	7 661
Amérique	360	454	529	633
Asie et Océanie	1 093	1 165	1 158	1 169
Autres	1 539	1 528	1 557	1 624
Ensemble	160 898	161 591	162 007	162 922

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
Auvergne-Rhône-Alpes	19 209	19 053	18 979	18 692
Bourgogne-Franche-Comté	8 573	8 724	8 413	8 189
Bretagne	6 969	7 339	7 412	7 487
Centre-Val de Loire	6 333	6 248	6 256	6 512
Corse	983	828	816	781
Grand Est	14 566	14 123	14 300	14 628
Guadeloupe	891	957	1 018	1 169
Guyane	548	575	829	920
Hauts-de-France	17 946	17 523	17 036	16 795
Île-de-France	23 012	23 726	24 395	23 780
La Réunion	2 369	2 525	2 384	2 480
Martinique	816	976	1 031	955
Mayotte	279	252	332	283
Normandie	9 189	9 372	9 309	9 032
Nouvelle-Aquitaine	14 525	14 699	14 470	15 114
Occitanie	14 692	14 727	14 647	15 073
Pays de la Loire	8 447	8 467	8 154	8 471
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 551	11 477	12 226	12 561
France entière	160 898	161 591	162 007	162 922

Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Au 31 mars 2021 (provisoires)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 692	35,0	6,8%	9,7%
Bourgogne-Franche-Comté	8 189	35,0	7,6%	4,8%
Bretagne	7 487	36,8	7,6%	5,4%
Centre-Val de Loire	6 512	34,4	8,1%	8,1%
Corse	781	38,6	6,9%	8,7%
Grand Est	14 628	35,2	8,0%	6,6%
Guadeloupe	1 169	34,0	3,5%	4,3%
Guyane	920	29,5	15,9%	26,1%
Hauts-de-France	16 795	34,8	6,0%	4,7%
Île-de-France	23 780	32,9	5,5%	18,0%
La Réunion	2 480	34,6	5,2%	1,2%
Martinique	955	34,8	4,2%	2,6%
Mayotte	283	29,8	1,4%	26,9%
Normandie	9 032	36,0	7,5%	4,1%
Nouvelle-Aquitaine	15 114	35,9	7,9%	6,2%
Occitanie	15 073	35,0	7,8%	8,3%
Pays de la Loire	8 471	35,2	6,6%	6,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 561	34,6	7,0%	9,2%
France entière	162 922	34,9	7,0%	8,6%

# Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 31 mars 2021

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/18r	30/06/18r	30/09/18r	31/12/18r	31/03/19r	30/06/19r	30/09/19r	31/12/19r	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20sd	31/12/20sd	31/03/21p
Alternatives aux poursuites,												·	
ajournements et mesures	6 742	7 096	7 044	7 228	7 460	7 703	7 675	7 786	8 328	8 457	8 878	9 488	9 862
présentencielles													
Principales mesures post-sentencielles	166 577	166 631	165 369	164 927	166 157	166 707	165 732	166 249	165 348	163 171	161 446	162 120	166 527
Mesures de sûreté	6 865	6 912	7 043	7 108	7 149	7 261	7 318	7 399	7 478	7 602	7 591	7 571	7 717
Total	180 184	180 639	179 456	179 263	180 766	181 671	180 725	181 434	181 154	179 230	177 915	179 179	184 106

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les principales mesures post-sentencielles hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les mesures dites de sûreté suite à une condamnation. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8: Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles suivis en milieu ouvert

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
AME	100	97	78	NC
ARSE	307	310	355	422
CJ	3 586	4 197	5 046	5 184
Stage (alternative)	932	973	979	1 983
TNR	1 810	1 875	1 862	2 228
Autres ajournements et ARSEM	7	8	8	<5
Total	6 742	7 460	8 328	9 862

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction;

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ;

Stage (alternative); TNR: Travail non rémunéré

NC : non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
СР	2 625	2 557	1 647	700
DDSE				1 251
IS	1 124	1 339	1 727	2 119
LC AP	4 669	4 568	5 527	4 458
LSC sous LC	164	157	661	507
SME	120 469	120 635	120 754	74 792
SPROB			6	52 218
SPRM	155	163	181	166
Stage	111	152	285	995
STIG	21 980	21 598	20 738	7 853
TIG	15 251	14 955	13 803	19 065
Obligation de TIG	29	33	19	2 403
Total	166 577	166 157	165 348	166 527

CP: Contrainte pénale; DDSE: Détention à domicile sous surveillance électronique (peine); IS: Interdiction de séjour; LC AP: Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine; LSC sous LC: Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle; SME: Sursis avec mise à l'épreuve; SPROB: Sursis probatoire; SPRM: Suspension de peine pour raison médicale; Stage: Obligation et peines de stage; STIG: Sursis assorti d'un TIG; TIG: Peine de travail d'intérêt général; Obligation de TIG: Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Tableau 10: Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
PSEM	36	36	30	35
SJ	289	266	258	276
SSJ	6 540	6 847	7 190	7 406
Total	6 865	7 149	7 478	7 717

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire

Tableau 11: Proportion de femmes selon les mesures

	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
AME	15,0%	19,6%	23,1%	22,0%
ARSE	8,1%	6,8%	5,6%	6,2%
CJ	9,2%	8,9%	8,7%	8,1%
Stage (alternative)	14,8%	12,5%	14,2%	10,7%
TNR	15,5%	15,2%	15,7%	12,9%
CP	8,0%	7,8%	6,6%	5,6%
DDSE				5,1%
IS	3,0%	3,8%	6,4%	6,5%
LC AP	10,7%	10,9%	9,3%	9,9%
LSC sous LC	10,4%	7,6%	5,4%	6,1%
SME	7,1%	7,1%	6,8%	6,4%
SPROB			NC	6,3%
SPRM	7,7%	6,7%	8,8%	7,2%
Stage	6,3%	7,9%	3,2%	5,0%
STIG	7,8%	7,7%	7,9%	7,6%
TIG	10,1%	10,6%	10,3%	9,0%
Obligation de TIG	6,9%	3,0%	15,8%	7,2%
SJ	2,4%	3,4%	2,7%	2,5%
SSJ	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Ensemble	7,5%	7,5%	7,3%	6,8%

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : Sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire

NC: non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
10,0%	9,3%	9,0%	2,4%
17,6%	16,8%	17,5%	18,7%
11,5%	12,6%	11,0%	11,6%
5,7%	5,1%	6,2%	6,3%
6,6%	5,8%	5,4%	6,8%
6,8%	7,6%	8,0%	7,9%
			5,4%
20,5%	20,6%	20,5%	22,9%
9,2%	10,4%	10,7%	10,8%
15,9%	17,8%	12,1%	14,4%
7,5%	7,6%	7,9%	8,4%
		NC	8,0%
9,0%	8,0%	7,7%	7,2%
3,6%	7,9%	10,9%	9,1%
8,8%	8,9%	8,9%	8,6%
6,3%	6,2%	6,2%	7,6%
NC	NC	NC	6,1%
5,2%	5,3%	5,0%	6,5%
4,7%	4,6%	4,9%	5,1%
7,6%	7,8%	8,1%	8,3%
	10,0% 17,6% 11,5% 5,7% 6,6% 6,8%  20,5% 9,2% 15,9% 7,5%  9,0% 3,6% 8,8% 6,3% NC 5,2% 4,7%	10,0% 9,3% 17,6% 16,8% 11,5% 12,6% 5,7% 5,1% 6,6% 5,8% 6,8% 7,6%  20,5% 20,6% 9,2% 10,4% 15,9% 17,8% 7,5% 7,6%  9,0% 8,0% 3,6% 7,9% 8,8% 8,9% 6,3% 6,2% NC NC 5,2% 5,3% 4,7% 4,6%	10,0% 9,3% 9,0% 17,6% 16,8% 17,5% 11,5% 12,6% 11,0% 5,7% 5,1% 6,2% 6,6% 5,8% 5,4% 6,8% 7,6% 8,0%  20,5% 20,6% 20,5% 9,2% 10,4% 10,7% 15,9% 17,8% 12,1% 7,5% 7,6% 7,9% NC 9,0% 8,0% 7,7% 3,6% 7,9% 10,9% 8,8% 8,9% 8,9% 6,3% 6,2% 6,2% NC NC NC 5,2% 5,3% 5,0% 4,7% 4,6% 4,9%

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : Sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire

### NC : non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

		0.1001.0	0.100100	
	31/03/18r	31/03/19r	31/03/20sd	31/03/21p
AME	38,4	41,6	40,3	41,5
ARSE	29,9	30,9	30,2	30,7
CJ	31,3	31,4	31,6	32,1
Stage (alternative)	28,3	28,0	29,6	31,7
TNR	25,4	25,4	25,6	25,8
CP	36,2	36,9	37,4	38,3
DDSE				33,2
IS	33,1	31,7	30,9	30,3
LC AP	35,4	35,9	35,2	36,3
LSC sous LC	30,4	34,2	31,8	32,8
SME	34,7	34,9	35,1	35,3
SPROB			40,8	35,3
SPRM	55,2	56,9	55,3	56,9
Stage	22,3	24,4	30,4	31,8
STIG	29,9	30,3	30,8	31,2
TIG	24,5	24,6	24,8	26,7
Obligation de TIG	35,1	31,1	28,1	28,5
SJ	52,7	50,9	51,8	52,3
SSJ	46,6	46,7	47,2	47,5
Ensemble	33,4	33,7	34,1	34,4

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : Sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

## Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 31 mars 2021

Tableau 14: Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
Femmes	2 018	1 942	1 482	1 855	1 958	1 940	1 501	1 934	1 399	1 056	1 370	1 885	1 993
Hommes	21 238	20 274	16 047	20 163	20 925	20 768	17 048	21 465	16 123	15 028	18 015	22 997	23 846
Ensemble	23 256	22 216	17 529	22 018	22 883	22 708	18 549	23 399	17 522	16 084	19 385	24 882	25 839

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
Auvergne-Rhône-Alpes	2 677	2 462	1 901	2 530	2 582	2 469	1 998	2 686	1 967	1 738	2 080	2 730	2 877
Bourgogne-Franche-Comté	1 199	1 113	852	1 193	1 114	1 129	902	1 133	794	726	876	1 230	1 241
Bretagne	1 016	996	836	956	1 138	986	736	1 086	792	740	860	1 190	1 065
Centre-Val de Loire	943	844	649	811	812	805	774	973	597	524	716	912	1 137
Corse	140	147	99	124	96	132	98	114	104	99	101	127	121
Grand Est	1 918	1 848	1 503	1 913	1 996	2 005	1 673	2 062	1 480	1 297	1 772	2 240	2 243
Guadeloupe	146	166	147	131	139	158	169	137	139	159	125	229	204
Guyane	81	89	91	137	95	84	98	276	213	115	163	115	145
Hauts-de-France	2 504	2 412	1 823	2 324	2 414	2 419	1 946	2 321	1 726	1 560	1 916	2 513	2 646
Île-de-France	3 600	3 493	2 976	3 325	3 391	3 794	2 930	3 425	2 991	2 552	3 092	3 616	4 014
La Réunion	275	383	336	309	344	345	327	391	203	237	361	390	352
Martinique	95	156	95	216	189	206	124	209	101	100	118	147	118
Mayotte	29	35	30	28	61	50	53	64	24	17	34	62	33
Normandie	1 392	1 323	1 017	1 279	1 269	1 142	1 000	1 327	1 091	845	961	1 318	1 259
Nouvelle-Aquitaine	2 202	1 999	1 494	1 952	2 183	1 962	1 565	2 184	1 515	1 495	1 731	2 411	2 525
Occitanie	2 215	2 037	1 540	2 105	2 140	2 034	1 704	2 186	1 464	1 388	1 936	2 311	2 452
Pays de la Loire	1 102	1 108	907	1 041	1 216	993	801	1 119	821	871	981	1 340	1 258
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 722	1 605	1 233	1 644	1 704	1 995	1 651	1 706	1 500	1 621	1 562	2 001	2 149
France entière	23 256	22 216	17 529	22 018	22 883	22 708	18 549	23 399	17 522	16 084	19 385	24 882	25 839

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16: Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	2 062	2 180	1 645	2 086	2 145	2 255	1 841	2 259	2 211	1 531	2 279	2 786	2 672
Principales mesures post-sentencielles	29 275	28 068	22 021	27 376	28 797	28 103	23 395	29 201	21 918	21 764	25 027	32 023	34 148
Mesures de sûreté (hors PSEM)	515	452	453	477	450	474	440	450	421	421	442	489	543
Ensemble	31 852	30 700	24 119	29 939	31 392	30 832	25 676	31 910	24 550	23 716	27 748	35 298	37 363

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les mesures dites de sûreté suite à une condamnation. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
AME	NC	NC	NC	NC	NC								
ARSE	96	116	104	123	106	107	125	130	136	83	114	177	165
CJ	697	806	630	784	738	892	800	875	943	825	889	963	973
Stage (alternative)	272	271	213	308	344	365	209	332	313	258	479	609	605
TNR	941	932	664	835	903	854	670	879	788	348	783	1 006	906
Autres ajournements et ARSEM	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Total	2 062	2 180	1 645	2 086	2 145	2 255	1 841	2 259	2 211	1 531	2 279	2 786	2 672

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ; AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; Stage (alternative) : Stage de citoyenneté

NC: non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Tableau 18: Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
СР	449	383	287	346	281	163	105	93	53	28	19	6	<5
DDSE										234	463	687	861
IS	203	177	163	201	258	204	251	320	306	229	325	311	362
LC AP	1 420	1 526	1 377	1 503	1 421	1 465	1 456	1 584	2 392	2 941	1 289	1 330	1 293
LSC sous LC	129	144	138	143	109	159	463	509	606	1 317	379	382	381
SME	18 629	17 674	14 186	17 461	18 549	17 857	15 126	18 796	13 329	8 291	5 416	3 321	2 414
SPROB									6	4 836	12 329	19 185	21 281
SPRM	22	30	23	23	28	20	23	33	27	43	15	25	NC
Stage	33	22	38	56	45	67	91	88	58	133	198	283	328
STIG	4 531	4 516	3 214	4 064	4 240	4 407	3 282	4 126	2 991	763	378	172	110
TIG (Peine et obligation) Total	3 859 <b>29 275</b>	3 596 <b>28 068</b>	2 595 <b>22 021</b>	3 579 <b>27 376</b>	3 866 <b>28 797</b>	3 761 <b>28 103</b>	2 598 <b>23 395</b>	3 652 <b>29 201</b>			_		7 091 <b>34 148</b>

CP: Contrainte pénale; DDSE: Détention à domicile sous surveillance électronique (peine); IS: Interdiction de séjour; LC AP: Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine; LSC sous LC: Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle; SME: Sursis avec mise à l'épreuve; SPROB: Sursis probatoire; SPRM: Suspension de peine pour raison médicale; Stage: Obligation et peines de stage; STIG: Sursis assorti d'un TIG; TIG (Peine et obligation): les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général

NC : non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4sd	2021T1p
SJ	30	28	28	30	17	20	22	26	29	26	24	26	28
SSJ	485	424	425	447	433	454	418	424	392	395	418	463	515
Total	515	452	453	477	450	474	440	450	421	421	442	489	543

SJ: Surveillance judiciaire; SSJ: Suivi socio-judiciaire

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T1 2021 (provisoires)	SPROB	TIG	LC AP	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 492	561	140	988	4 181
Bourgogne-Franche-Comté	951	266	55	630	1 902
Bretagne	1 048	177	37	278	1 540
Centre-Val de Loire	908	296	36	363	1 603
Corse	82	16	19	46	163
Grand Est	1 795	593	78	774	3 240
Guadeloupe	173	NC	NC	52	264
Guyane	84	11	18	90	203
Hauts-de-France	2 450	738	80	774	4 042
Île-de-France	2 823	957	332	1 478	5 590
La Réunion	294	74	9	91	468
Martinique	85	17	28	41	171
Mayotte	12	NC	<5	23	40
Normandie	1 138	310	48	362	1 858
Nouvelle-Aquitaine	2 125	660	86	922	3 793
Occitanie	2 069	556	108	834	3 567
Pays de la Loire	1 151	232	30	410	1 823
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 601	457	184	673	2 915
Total	21 281	5 921	1 288	8 829	37 363

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, DDSE, IS, LSC sous LC, Stage, STIG, SUSPM, SME, Obligation de TIG ;

LC AP : Libération conditionnel (aménagement de peine) ; SPROB : Sursis probatoire ; TIG : Peine de travail d'intérêt général.

NC: non communiqué car ne respecte pas le secret statistique

## **Sources**

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

## Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

### Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

### Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire (SPROB), sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSEP), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

#### Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.